

23 MARS 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 22 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an 2026, le 22 Mars à 09 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Francine MENARD, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 mars 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 mars 2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents :

Mesdames : Caroline BROCC, Patricia CHABIN, Clémence DESSAUNY, Francine MENARD, Julie VANDENBUSSCHE, Laurence VARD

Messieurs : Alain ASMANE, David CHANDAT, Yves FOURMENTRAUX, Michel MOULINNEUF, Benoit SALMON

Absents :

A été nommé secrétaire : Madame Clémence DESSAUNY

2026_18 – Délibération sur le nombre d'adjoints

Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé de délibérer pour la création de 1 à 3 postes d'adjoints.

Résultats du vote : 11 voix pour 2 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22 mars 2026
La Maire
Francine MENARD



La Secrétaire de séance
Clémence DESSAUNY

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 23/03/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 23/03/2026